



Le p'tit Valbourgeois

Le Bulletin d'Information de la Mairie de Bouglainval

www.mairie-bouglainval.fr

N° 3—Novembre 2015

Pour contacter la Mairie : mairiedebouglainval@bbox.fr ou par téléphone au : 02 37 22 88 08
Ecole : 02 37 22 81 73 — Service Restauration Scolaire (entre 11h30 et 13h30) et Centre de Loisirs : 09 81 34 88 08

L'Édito

Après les terribles attentats qui ont eu lieu le 13 novembre à Paris, nous avons bien sûr une pensée émue vis-à-vis des victimes et de leur famille. Face au terrorisme aveugle qui a coûté la vie à plus de 130 personnes, nous devons montrer notre union, notre volonté de « vivre ensemble ». Aussi horribles soient ces actes de barbarie, ne sombrons pas dans la psychose qui donnerait encore plus de pouvoir à ces terroristes, il est important que la vie continue...

Bienvenu dans ce troisième numéro du « P'tit Valbourgeois ». Au sommaire de ce numéro spécial « rentrée », bien sûr un retour sur la rentrée des classes de nos enfants et sur la réouverture de la quatrième classe, mais aussi sur l'évolution de notre territoire et des choix que nous, élus, serons amenés à faire d'ici la fin de l'année. Dans un contexte de baisse de dotations, d'obligation d'appartenir à une intercommunalité de plus de 15 000 habitants, nous

devrons définir quelle évolution nous souhaitons pour notre commune.

Dans ce numéro, vous trouverez également la présentation du nouveau site internet de la commune mis en ligne le 18 août qui reçoit un bon écho de la part des internautes et un point d'avancement des investissements de l'année.

Et pour terminer dans un cadre plus festif, nous faisons un retour sur les dernières manifestations et un zoom sur les deux associations de Bouglainval qui ont comme vocation commune la race canine.

Bonne lecture à tous et rendez-vous sur votre nouveau site internet www.mairie-bouglainval.fr

Bon surf ...

Le Maire
Philippe BAETEMAN



Pour accéder au site de la Mairie, vous pouvez scanner ce QR code avec votre smartphone.

28 Novembre de 8h à 15h—A l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets, SITREVA, établissement public qui traite et valorise les déchets et emballages ménagers, ouvre au public les portes de son centre de tri des emballages à Rambouillet : c'est 19 rue Gustave Eiffel, ZA du Bel air.

29 Novembre—Repas des cheveux blancs, les personnes ayant atteint leurs 70 ans dans l'année et qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales peuvent se faire connaître en mairie.

5 Décembre—A l'occasion du Téléthon 2015, et pour financer la recherche, trois associations Etrellaises se sont lancées le défi de rejoindre Etrellles (35) à Paris en relais à pied et à vélo (soit 330 km).

Ils traverseront la commune par la CD26-1 depuis le Grand Gland jusqu'à la rue de Maintenon. L'heure de passage devrait être entre 10h45 et 11h15.

Venez les soutenir dans ce défi.

6 et 13 Décembre—Elections régionales : Ouverture du bureau de vote de 8h à 18h.

Votre enfant est né en 2013 ou 2014 ? Merci de le signaler auprès de la Mairie.

L'Education Nationale nous demande une estimation des futurs effectifs pour les prochaines rentrées des classes, cette information est capitale pour pérenniser le nombre de classes de notre école.

La rentrée des classes

La Progression des effectifs de l'école a permis la réouverture d'une classe

L'inspection académique l'avait promis en juin et c'est avec plaisir que nous avons accueilli la réouverture d'une classe dès la rentrée de septembre. Pour rappel, en 2011, malgré la mobilisation des élus, les rendez-vous à l'inspection, et le blocage de la départementale un samedi matin, nous avons subi la fermeture d'une classe liée à la baisse des effectifs des enfants fréquentant notre école.

Avec l'accueil, en septembre, de 20 nouveaux enfants en petite section de maternelle pour seulement 6 départs des plus grands vers le collège, il devenait nécessaire d'obtenir cette réouverture. C'est donc en cortège uni, que Danièle DEKERF, Directrice de l'école, Chrystelle GARDIEN, Maire adjointe en charge du scolaire et Sabrina MILLET, Présidente de l'APEB ont rencontré l'inspectrice d'académie en juin dernier pour lui faire part de la problématique de l'organisation des classes par niveau et l'augmentation des effectifs de la maternelle. Leur démarche a permis d'obtenir la réouverture d'une classe pour la rentrée de septembre 2015.

Les enseignants et les élus ont profité des grandes vacances pour libérer la classe du bas (qui était utilisée comme bibliothèque pour l'école) et faire poser un vidéoprojecteur interactif comme pour les deux autres classes de primaire (voir le N° 2 du P'tit Valbourgeois de Mai 2015), la classe de maternelle héritant de l'ancien vidéoprojecteur. Tous les enfants ont donc pu démarrer cette nouvelle année scolaire dans de bonnes conditions.

La répartition des enfants dans les différentes classes

Mme Danièle DEKERF, Directrice de l'école et professeure de la classe de maternelle accueille 20 enfants en petite section et 9 enfants en moyenne section. Elle est secondée par **Mme Amélie SEPHIRIN** pour le vendredi, jour de sa décharge afin d'assurer ses missions de Directrice. **Mme Morgane LHOSTIS**, ATSEM de la commune, assiste ces deux enseignantes tout au long de la semaine.



Mme Julie PELARDY a retrouvé les 9 enfants de CP. Elle accueille également les 5 enfants de grande section. Etant à temps partiel, les vendredis et un mercredi sur 2 sont assurés par **Mme Séverine LEPAGE**.

Mmes Amélie SEPHIRIN et Marie LIBERT ont rejoint l'école suite à la réouverture d'une classe et accueille les 17 enfants de CE1 et CE2. Quant aux plus grands, les 16 CM1 et CM2 ont retrouvé **M. MIRANDA** qui assurait déjà cette classe il y a quelques années à Bouglainval.

Mme Gaelle BLANCO reste titulaire remplaçante rattachée à notre école mais effectue des remplacements dans tout le département.

De gauche à droite : M. MIRANDA, et Mmes BLANCO, BONITEAU (EVS), SEPHIRIN, DEKERF, PELARDY, LIBERT et LHOSTIS. Absente de la photo Mme LEPAGE.

Bienvenue à l'équipe enseignante et espérons que cette réouverture de classe reste pérenne.

Election des délégués de parents d'élèves

C'est le 9 octobre que les parents des élèves ont élus leurs délégués. Une seule liste de candidats a été déposée et a recueilli 92,4 % des suffrages (taux de participation 64,75 %). Les déléguées titulaires sont Mmes MILLET Sabrina, CHALLE Sandra, DEHU Carole, DEZERT Astrid et les 4 déléguées suppléantes : Mmes CHOPIN Lydie, DAVID Virginie, DESJOUIS Aline, FRANCO Maria .

La rentrée des classes

Cantine

Du fait du grand nombre de tous petits déjeunant à la cantine, la municipalité a organisé deux services.

A 11h30, les petites et moyennes sections de la maternelle mangent sous la responsabilité de Monique MICYK, Martine BOULAY et de Morgane LHOSTIS selon l'organisation du temps de restauration.

Dès 12h15, c'est le tour des plus grands. Ce sont donc les grandes sections, les CP, les CE1-CE2 et CM1-CM2 qui se retrouvent à la cantine sous la surveillance de Martine BOULAY et un autre agent, voire des élus ou d'agent vacataire, Mme Sylvie SULESKI n'ayant malheureusement pas repris son poste dans l'équipe de cantine.

Avec ces horaires, la douzaine de petite section qui déjeune à midi peut aller à la sieste dans le dortoir de la maternelle dès 12h45 sous les yeux bienveillants de Ajtene OARRI ou Morgane LHOSTIS selon l'organisation du service.

Les moyennes sections, pendant ce temps, s'amuse dans la cours ou se restent au chaud selon la saison. Les primaires rejoignent eux aussi la récréation vers 13 heures.

Rappel sur les inscriptions

Les feuilles d'inscription cantine sont à remettre, avant la date indiquée sur l'imprimé, en mairie uniquement (pas dans le cartable de nos « petites blondes » qui risquent de les y oublier).

Pour les modifications (ajout ou annulation), celles-ci doivent rester exceptionnelles. Elles doivent impérativement être déposées 3 à 4 jours avant la date concernée. En deçà de ce délai, nous ne pourrons pas accueillir votre enfant en cantine, ou annuler son repas qui vous sera donc facturé (sauf en cas d'arrêt maladie justifié par un certificat médical).

Toutefois, en cas d'urgence ou d'évènement exceptionnel, votre enfant pourra être pris en charge pour le repas après accord de la Mairie.

Les règlements seront déposés en mairie avant la date indiquée sur les factures. Ensuite, vos chèques seront à retourner à la trésorerie de Maintenon directement.

Commission Apprentis Citoyens



Rentrée studieuse pour nos petits apprentis citoyens

Une rentrée bien dynamique qui rencontre un vif succès puisque la commission apprentis citoyens 2015/2016 compte aujourd'hui 14 apprentis volontaires allant du CE2 au CM2.

Leur première réunion organisée le 12 octobre dernier s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.

Les nouveaux apprentis (CE2) ont pris possession des projets validés l'année dernière et répondent présents aux diverses actions engagées par cette commission.

Ici Monsieur le Maire expliquant les contraintes d'une création d'une piste cyclable du domaine du Grand Gland au village... mais chut... on ne vous en dira pas plus !



Bienvenue à Bouglainval, commune de l'Eure & Loir



- Accueil
- Commune
- Services
- Vie communale
- Tourisme
- Mairie virtuelle
- Loisirs

Site réalisé avec Campagnol.fr

Accueil du site



Edito du Maire

Info mairie

Pour contacter la Mairie

tél : 02 37 22 88 08

Agenda

- Conseil Municipal - Lundi 2 novembre 20:30-22:00
- Conférence sur la parentalité - animée par Isabelle CALMELS - Parent'aide 74 - Vendredi 6 novembre 20:00-22:00
- Commémoration du 11 Novembre 1918 - Mercredi 11 novembre 10:45-13:00
- Soirée Beaujolais - Vendredi 20 novembre 19:30-23:00
- Repas des cheveux blancs - Dimanche 29

C'est le 18 août que le nouveau site internet de la mairie de Bouglainval a été mis en ligne. En effet, suite à la décision du conseil municipal d'adhérer à l'offre proposé par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), la commission « communication » a personnalisé le contenu des pages et a ouvert les pages aux internautes. Depuis, le site s'est fait connaître et apparaît en bonne position lors de recherche par mots clés (sous google par exemple) à partir de « mairie bouglainval » ou même seulement « bouglainval ».

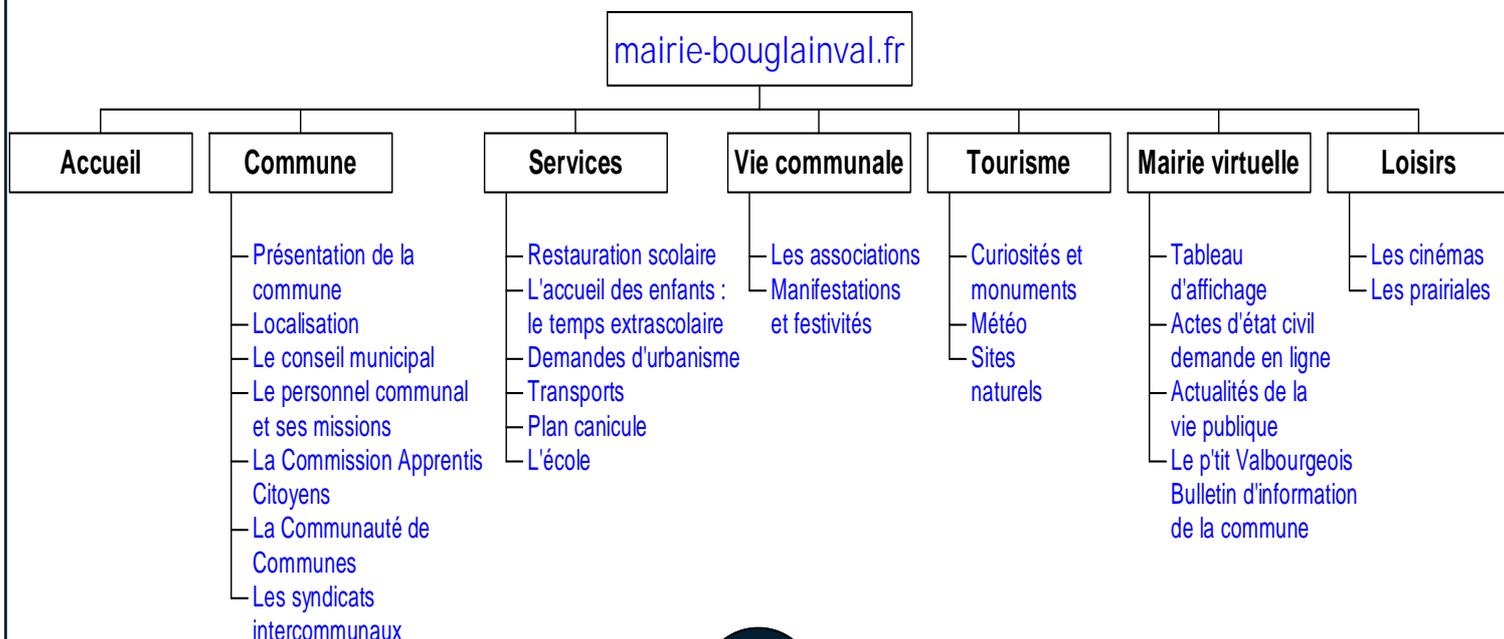
Depuis le 18 août, le site s'enrichit régulièrement avec les prochaines manifestations, le tableau d'affichage (dans l'onglet « Mairie Virtuel ») où vous trouvez les derniers comptes-rendus des conseils municipaux et certains arrêtés, mais aussi la description des associations. Le site internet sera également un excellent média de communication (en complément de la version du P'tit Valbourgeois) pour présenter l'avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Vous pouvez également déposer sur le site vos demandes d'Etat civil, et nous informer si vous constatez des problèmes d'éclairage public.

Vous êtes président d'association, vous pouvez la présenter et indiquer vos prochaines manifestations sur notre site (contacter la mairie).



Arborescence du Site



Réforme territoriale — Comment sera demain ?

Vous avez sans doute entendu parler de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui a animé toute la période estivale et contre laquelle s'est vivement opposée l'association des Maires de France. Cette loi a redéfini les compétences de chaque collectivité. S'il avait été question au début des discussions de supprimer l'échelon du département, au final les modifications pour l'échelon régional et départemental sont relativement limitées. Il n'en est pas de même pour l'échelon du **bloc communal** qui est composé des communes, des intercommunalités (Communauté de communes et Communauté d'agglomération) et des syndicats intercommunaux en tout genre, comme par exemple le SIRMATCOM qui assure le ramassage des ordures ménagères, le syndicat du gymnase du collège qui gère les structures sportives du collège, le syndicat de Fresnay le Gilmert qui assure la fluidité de la vallée du Larys pour ne parler que des syndicats dont la commune est adhérente.

Que dit la loi NOTRe pour le bloc communal ?

- La taille minimale d'une Communauté de communes doit être de 15 000 habitants ... le territoire de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon (CCTVM) compte moins de 14 000 habitants, il faudra donc fusionner avant le 1er janvier 2017.
- Les syndicats qui sont inclus sur un territoire d'une Communauté de communes doivent être dissout et les compétences prises en charge par l'intercommunalité correspondante ... en clair, le syndicat du gymnase du collège doit être dissout et ses compétences reprises par la CCTVM.
- La compétence Eau et assainissement doit être transférée avant le 1er janvier 2020 à la Communauté de communes. Finit donc d'avoir un service de distribution d'eau assuré par la commune ... demain c'est la CCTVM qui gèrera l'entretien du réseau et la distribution soit directement, soit en passant par une société privée.

Quels impacts pour Bouglainval ?

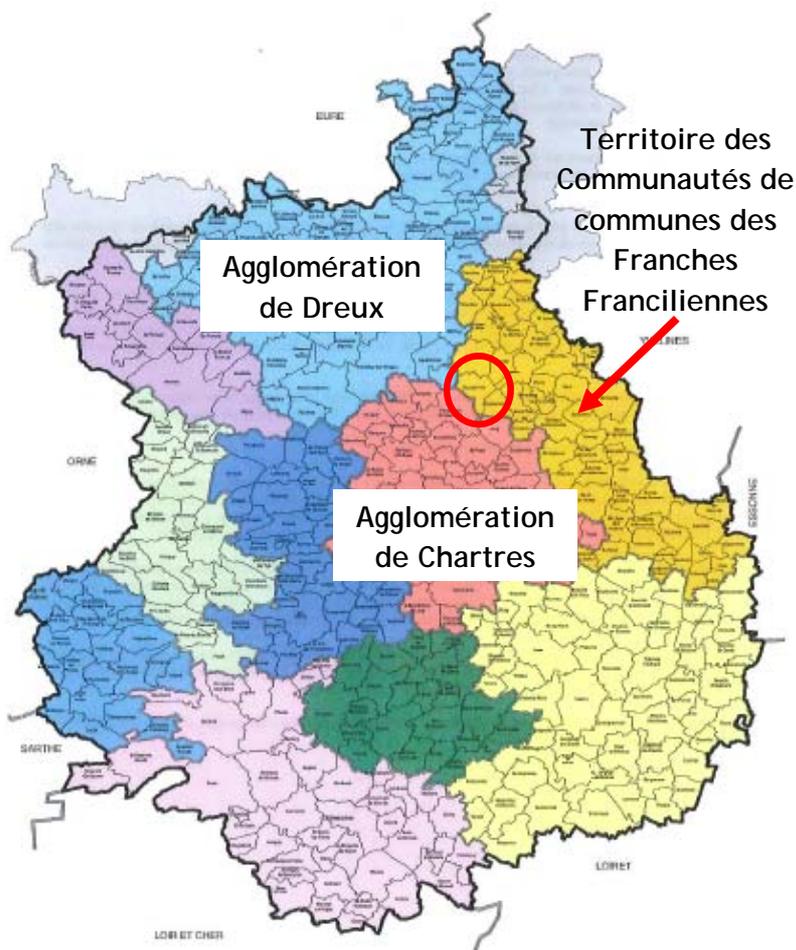
C'est le Préfet qui définit dans le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) le futur territoire en fonction des bassins de vie. Dans le cas de la CCTVM, il a donc préconisé une méga-fusion des 5 intercommunalités de la franche francilienne :

- Val Drouette (Epernon) : 5 communes et 12 015 habitants,
- Terrasses et Vallées de Maintenon (M a i n t e n o n) : 10 communes et 13 912 habitants,
- Beauce Alnéloise (Auneau) : 24 communes et 14 576 habitants,
- Quatre Vallées (Nogent-le-Roi) : 12 communes et 11 938 habitants,
- Val de Voise (Gallardon) : 6 communes et 8 220 habitants

Soit 57 communes et 60 661 habitants.

Au vu de ce nouveau territoire, les élus de Bouglainval (cercle de rouge sur la carte) s'interrogent sur le réel bassin de vie de la commune. S'il est clairement défini qu'il est centré sur Maintenon, qu'en est-il quand on s'éloigne un peu ? Regardons nos habitudes de courses ... nous allons plus facilement les faire à Chartres ou Dreux plutôt qu'à Auneau.

Il serait donc peut-être plus cohérent que la commune de Bouglainval change de Communauté de communes au profit de Chartres Métropole (une partie des transports scolaires vers les lycées est déjà assurée par l'agglomération de Chartres). C'est fort de ce constat que le Maire s'est rapproché du Président de Chartres Métropole pour étudier les avantages / inconvénients de ce regroupement. La loi nous impose de prendre la décision rapidement, et en tout cas avant le 21 décembre, sachant que ce sera du ressort du CDCl de valider le rattachement en dernier ressort.



Les services techniques—Zoom sur les agents et leurs missions

16 000 m² d'espaces verts, 67 jardinières, 600 mètres de haies, 1 500 m² de bâtiments communaux et 3 000 mètres de bordures caniveaux, voilà en synthèse le quotidien des services techniques de la Commune.

Deux agents communaux assurent cette gestion au quotidien :

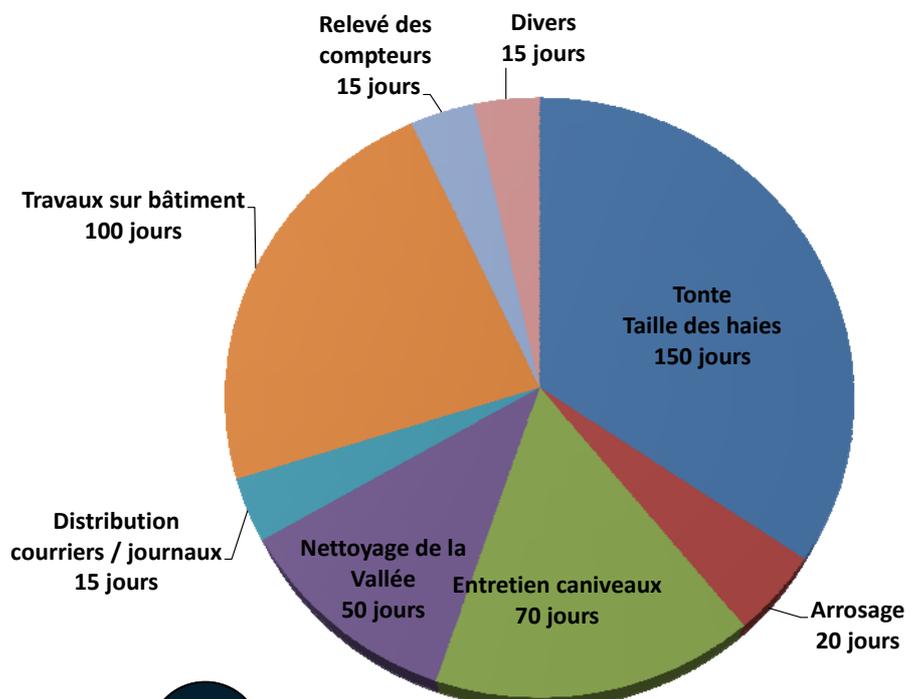
- **Ricardo FOREST**, le responsable des services, a rejoint la commune depuis plus de deux ans. Après plusieurs années dans le secteur privé, Ricardo FOREST a décidé de mettre ses compétences aux services de la collectivité. Ses missions nécessitent une grande polyvalence avec des priorités variant de la saison ou des urgences.



- **Nicolas CHENU**, agent technique et enfant du village, a rejoint les services communaux dans le cadre d'un contrat avenir. La Commune l'a recruté en Mars 2013 dans le cadre financier avantageux des contrats aidés en acceptant en contrepartie de lui faire acquérir une véritable expérience professionnelle tant en termes de gestion d'espaces verts que d'entretien des bâtiments publics. Nicolas CHENU a donc suivi plusieurs formations professionnelles (utilisation du matériel nécessaire à la gestion des espaces verts et reconnaissance des végétaux, travaux d'entretien des bâtiments : plomberie, électricité, maçonnerie) qu'il a eu l'occasion de mettre en pratique auprès de Ricardo FOREST.

- Les multiples baisses de dotation de l'Etat (pour rappel entre 2014 et 2017, c'est près de 25 000 € de recettes en moins sur le budget de fonctionnement de la commune) ne nous permettent pas de titulariser Nicolas CHENU dans son poste. Nous espérons sincèrement que cette expérience communale de trois années l'aide à ouvrir les portes dans une autre collectivité ou dans une entreprise où il pourra pleinement s'épanouir.

Répartition du temps de travail des agents sur une année.



En termes de travaux sur les bâtiment, en 2015, nos agents ont :

- Posé les nouveaux portails aux écoles,
- Installé des sanitaires dans l'école maternelle.
- Remis un coup de neuf à la classe des CE1-CE2,
- Réaménagé la salle des maîtres / salle informatique pour inclure la bibliothèque de l'école,
- Réalisé un bureau / salle de réunion au complexe.



Zoom sur les investissements du second semestre



Stores occultant

Les utilisateurs habituels du complexe communal sont unanimes, les grandes surfaces vitrées amènent clarté mais surtout chaleur quand les rayons de soleil arrosent le bâtiment. C'est fort de ce constat que le conseil municipal a décidé de doter les vitres de stores occultant. Le résultat est au rendez-vous, la température intérieure est nettement plus supportable pour le confort des principaux utilisateurs : les enfants.

Coût de l'opération : 7 290 € HT dont 3 600 € à la charge de la commune.

Ecole Maternelle - Porte du dortoir

Afin de poursuivre la mise aux normes sécurité et accessibilité, la porte du dortoir de l'école maternelle sera prochainement remplacée.

Coût de l'opération : 2 702 € HT dont 1 621 € à la charge de la commune.

Les jeux extérieurs pour les enfants de l'école

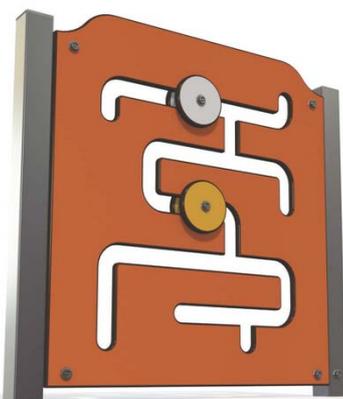
Suite aux contrôles annuels des installations communales, le conseil municipal avait dû enlever la structure de jeux implantée dans la cour de l'école maternelle car elle ne répondait plus aux normes de sécurité actuelles.

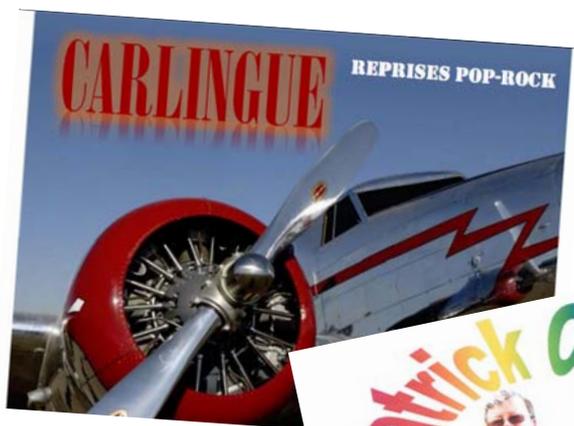
Prochainement, les enfants vont trouver des nouvelles structures, que nous vous présentons ici en avant première.

Coût de l'opération : 6 000 € HT dont 3 000 € à la charge de la commune.

Consciente des problèmes liés aux petits cailloux blancs, la commune réfléchit également au remplacement des gravillons des structures de jeux devant l'école. Elle a obtenu un devis pour des copeaux de bois pour un coût de 4000 €, mais cela nécessite également de retirer les 29 m3 de gravillons soit 2 camions !!

Pour poser un sol « souple », il faut compter environ un budget de 10 000 €.





20 Juin Fête de la Musique

Les artistes ont été nombreux à répondre présents lors de la Fête de la Musique pour le plus grand plaisir des spectateurs venus nombreux.

Un grand merci à Patrick, Caroline, Joël, Véronique, Amélie et le groupe Carlingue qui ont animé la soirée jusqu'au feu de la Saint Jean qui s'est embrasé pour clore cette manifestation.

Rendez-vous à tous le 18 juin 2016 pour la prochaine Fête de la Musique qui se tiendra, comme cette année, après la kermesse de l'école.



14 juillet

C'est d'une main de maître que l'équipe municipale a concocté le repas réunionnais pour une soixantaine de convives sous les conseils éclairés de Muriel et Cathie. La soirée s'est terminée par la retraite aux flambeaux et le traditionnel feu d'artifice orchestré par notre artificier en chef Noël qui avait ajouté de la musique au déroulement des différents tableaux.



Retour en images sur 2015

27 septembre : Vide grenier et Bouglainv'Arts des rues.



Comme souvent, c'est sous le soleil que s'est déroulé le dernier vide grenier.

Pour la première fois, la commune a mobilisé des artistes de rues qui ont déambulé entre les exposants. Ici, on les voit jongler de chaque côté du Maire de Houx (JF Pichery) qui s'est gentiment prêté à la démonstration.

Puis petits et grands ont eu droit à un spectacle d'extérieur.

Un grand merci à la Compami bémol, et à la compagnie AKIBA pour cette prestation. Et bien sûr à notre élue Johanna REBOLLEDO, chargée de la culture qui a organisé la venue des artistes.

Merci également à la CCTVVM pour nous avoir aidé à cofinancer les artistes.



Les associations canines

CLUB CANIN DE LA VALLEE DE MAINTENON (EDUCATION - AGILITY - CROSS CANIN)

Association affiliée à la Société Canine Territoriale du Centre val de Loire

Nous sommes un club d'éducation et de sports canins

Notre mission :

Beaucoup trop de chiens se retrouvent abandonnés parce que leurs maîtres ne parviennent pas à les éduquer correctement.

Notre mission est de vous accompagner dans l'éducation de votre chien, afin que la vie avec lui soit un plaisir et non une contrainte.



Votre chien est plein d'énergie. Pour canaliser cette énergie, nous vous proposons des sports canins tels que l'agility et le cross-canin. Ces activités permettent également de renforcer le lien que vous avez avec lui, ce lien si important pour son équilibre.

Nos activités :

- ***L'éducation et école du chiot***

Une friandise appétent placée dans la main du maître permet de placer le chien dans différentes positions. Il ne reste plus qu'à prononcer le mot qu'il conviendra de répéter souvent pour que le chien l'apprenne. Il prendra ensuite cette position à chaque fois que l'on répètera ce mot pour peu que la récompense y soit associée suffisamment longtemps.

Cette méthode douce permet d'éduquer sans conflit tous les chiens, quel que soit leur caractère (craintif, agressif, dominant). On peut aussi récompenser le chien à chaque fois qu'il adopte un comportement souhaité.

La CNEAC forme depuis des années ses moniteurs en éducation canine à cette méthode. Elle souhaite que les méthodes utilisant la contrainte soient le plus rapidement possible remplacées par ces méthodes basées sur une meilleure connaissance du comportement canin.

- ***Le cross canin se décompose en 2 activités :***

1 - Vous aimez courir, vous avez un chien en bonne santé, le cani-cross est fait pour vous.

2 - Vous n'aimez pas trop courir ou votre chien est trop âgé pour un effort physique prolongé, vous pouvez vous essayer au cani-marche.

Nous vous prêtons le matériel pour un essai, pour cela, venez nous voir sur notre terrain de Théléville à Bouglainval tous les samedi matin à 9h30.

- ***L'agility, c'est bouger autrement avec son chien***

Un jeu complice où maître et chien sont associés pour arriver au bout du parcours avec un minimum de pénalités dans un temps défini par le juge. N'utilisant que sa voix et sa gestuelle, sans laisse ni collier.

Discipline ludique par excellence dont la base reste une éducation du maître et du chien. L'agility est ouverte à toutes et tous sans âge limite. L'agility, c'est un jeu d'adresse qui allie éducation, complicité, vélocité avec comme tous les jeux sportifs quelques règles. L'agility, c'est se maintenir en forme, c'est faire des rencontres toute l'année sur des terrains.

Entraînements et cours

Les samedi matin de 9h30 à 13 h sur notre terrain à THELEVILLE

9h30 : cani- cross, cani marche et agility confirmé

11 h : éducation, école du chiot, agility intermédiaire

12h : agility débutant

Manifestations à venir

7 mai 2016 : cani cross, cani marche et cani VTT (lieu à définir)

4 septembre 2016 : concours agility (face à la mairie)

Pour aller plus loin :

Président : Didier MAILLER

Téléphone : 06.31.59.47.19

Contact : ccvm@laposte.net

Site Internet : <http://habbynat.wix.com/>

Chien Et Troupeau 28



Vous avez sans doute croisé dans les rues de Bouglainval de drôles de brebis accompagnées par des chiens de berger d'une race peu connue : le berger hollandais.

Et pour cause cela fait bientôt cinq ans que l'association ***Chien Et Troupeau 28*** a élu domicile sur la commune sous la houlette de **Hervé et Béatrice MORVAN**, conducteurs et éducateurs de chiens de troupeaux mais également éleveurs de bergers hollandais.

L'association a pour but de promouvoir et relancer le travail des chiens de berger sur troupeaux en exploitations agricoles.

Chien Et Troupeau 28 regroupe des races de chiens de berger très variées. Il y a bien évidemment des bords collies (race la plus représentative dans le monde du travail sur troupeaux), des beaucerons, des bergers des Pyrénées, un berger shetland, un berger catalan et quelques bergers australiens. Mais ce sont quatre bergers hollandais qui travaillent au quotidien sur la structure. Elles concourent également depuis trois générations au plus haut niveau des concours organisés par la SCC (société centrale canine). Elles se sont également sélectionnées chaque année depuis 2008 au concours général du salon de l'agriculture et cumulent à elles quatre de nombreux podiums.

Depuis 2 ans en partenariat avec la ferme pédagogique « autour du grain », l'association organise un concours troupeaux inter races sélectif au championnat de France au mois d'avril. Les meilleurs représentants français seront présents mais vous pourrez également y voir les bergers hollandais de Béatrice et Hervé concourir lors de cette manifestation.



10+5 ans

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de dix à quinze ans pour les personnes majeures. Cela concerne les nouvelles cartes d'identités sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures, mais aussi celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Enfin, si la carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de cinq ans de la validité de la carte est automatique.

Nuisances sonores—Limitation de l'usage des appareils automatiques

L'utilisation des matériels amenant des nuisances sonores (tondeuse, taille haie, tronçonneuse, etc.) est tolérée du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Il est rappelé aux propriétaires qu'ils doivent maîtriser les arbres ou arbustes en limite de propriété pour ne pas qu'ils empiètent sur le domaine public.

Feux Interdits

Par **arrêté préfectoral**, nous vous rappelons qu'il est **strictement interdit** de brûler des déchets verts sur la commune.

Vous pouvez déposer vos déchets verts : feuilles, herbes tondus, branchages à la déchetterie de Pierres (l'accès est gratuit, pour les nouveaux arrivants, vous devez faire une demande de carte d'accès au préalable avec un justificatif de domicile).

Dans le cas où vous auriez plus de 2 m³ à déposer vous pouvez contacter la déchetterie, les 2 m³ étant votre droit hebdomadaire, vous pouvez déposer en une fois votre droit mensuel (à savoir 8 m³).

2015

Année des élections régionales les

6 et 13 décembre.

Ouverture du bureau de 8h à 18h.



Centre-Val de Loire

www.regioncentre-valde Loire.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

Mardi de 16h30 à 19h

Mercredi de 10h à 12h

Samedi de 10h à 12h

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.



Déjections canines

Si votre chien n'est pas capable de ramasser tout seul ses déjections sur les voies publiques ...

Ramassez-les vous-même.

Pour rappel, l'abandon de déjections sur la voie publique est considéré comme une infraction par le code pénal (Article R632-1), pouvant être sanctionnée par une contravention de 2^{ème} classe.

Le p'tit Valbourgeois

Bulletin d'Information de la Mairie de Bouglainval

Responsable de la Publication : Philippe BAETEMAN, Comité de rédaction : Equipe municipale